



Commune de
1565 Vallon

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2022

- Début de séance** : 20h25
- Présidence** : Madame la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : Salle de la Chaumière
- Présence** : 21 personnes et 4 membres du Conseil communal
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans la Feuille Officielle N° 21 du 27.05.2022 – Affichage au pilier public – Distribution d'avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles N° 5 de mai 2022

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements + Bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle
 - 2.4 Approbation
3. Nomination de l'organe de contrôle
4. Ouverture d'une classe enfantine supplémentaire et crédit y relatif
5. Divers

Scrutateur : Monsieur Frédéric Collaud

Excusés : Madame Arlette Beureux
Madame Sandrine Baeriswyl
Monsieur Christophe Guerry
Monsieur Etienne Boinay

Procès-verbal : Monsieur Gregory Pagiaro, secrétaire communal

Il est 20h25 lorsque Madame la Présidente ouvre cette assemblée.

Elle souhaite la bienvenue à tout le monde et remercie les personnes présentes de s'être déplacées. Elle excuse Madame Arlette Beureux, Conseillère communale, qui a dû s'en aller juste avant le début de la séance pour une raison privée.

Madame la Présidente informe l'assemblée que celle-ci a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, à savoir dix jours à l'avance par affichage au pilier public et par distribution d'un tout ménage, dans le Vallon-Nouvelles numéro 5 du mois de mai. Cependant, la convocation est parue dans la feuille officielle numéro 21 du 27 mai 2022, soit avec cinq jours de retard. Le Conseil communal reconnaît cette erreur, due à un changement récent de personnel au sein du secrétariat, et a pris la décision de maintenir cette assemblée et de délibérer, avec l'accord de la Préfecture de la Broye. Elle informe que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et remercie Monsieur Frédéric Collaud d'officier en tant que scrutateur.

Madame la Présidente passe à la lecture du tractanda.

Elle propose ensuite une modification du tractanda. Le Conseil communal souhaite supprimer le point 4 « Ouverture d'une classe enfantine supplémentaire et crédit y relatif », qui sera traité lors d'une assemblée extraordinaire le lundi 20 juin prochain, à 20h à la Buvette, ceci en raison d'un problème de consolidation du dossier. Elle prie l'assemblée de bien vouloir approuver le tractanda avec sa modification par main levée. La modification du tractanda est approuvée par 17 voix favorables, 2 voix contraires et 2 abstentions.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2021

Madame la Présidente poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021. Elle précise que celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la Commune. Elle met en discussion ce procès-verbal.

Monsieur Christian Ballaman prend la parole et informe Madame la Présidente que suite au non-respect du délai de publication de la convocation pour cette assemblée du 31 mai 2022 dans la feuille officielle, s'il devait y avoir un recours quant aux décisions prises lors de cette assemblée, la séance pourrait être caduque, selon la loi en vigueur. Madame la Présidente prend note de cette remarque et rappelle que la préfecture a donné son accord pour cette assemblée.

Monsieur Christian Ballaman demande une modification du PV au point 2.2 en page 5, soit que le musée appartient à la Fondation Pro Vallon et non au canton. Comme la correction est justifiée, le PV du 14 décembre 2021 est corrigé.

Madame la Présidente prie l'assemblée de bien vouloir approuver le procès-verbal par main levée. Le procès-verbal est accepté par 19 voix favorables, 0 voix contraire et 2 abstentions. Elle remercie Madame Françoise Roth, ancienne secrétaire communale, pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2021

Madame la Présidente passe la parole à Madame Jessica Bourgeois, boursière communale, pour la présentation des comptes 2021. Ceux-ci sont affichés sur grand écran et lus point par point.

2.1 Comptes de fonctionnement

Pour le compte de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'928'228.31 et les revenus à Fr. 1'930'345.22. Il en résulte un bénéfice de Fr. 2'116.91.

Monsieur Olivier Ballaman prend la parole et demande pourquoi il y a eu un dépassement de Fr. 51'043.31 dans le budget des écoles ? Madame Bourgeois explique que ces dépenses supplémentaires sont liées à une réforme quant au financement de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg pour les enseignants/tes et que la participation des communes est obligatoire.

Monsieur Pierre-Alain Baechler prend la parole et demande pourquoi il y a un écart conséquent entre le budget de Fr. 35'000.00 et les charges effectives de Fr. 41'570.20 pour l'achat d'eau? Madame Bourgeois explique que la Commune ne peut rien y faire, elle est tributaire de l'ABV et il faut également compter les nouvelles constructions qui augmentent obligatoirement la quantité d'eau utilisée.

Monsieur Baechler demande également pourquoi une telle différence entre le budget de Fr. 27'000.00 et les charges de Fr. 36'755.25 pour la participation aux communes concernant les ordures ménagères ? Madame Bourgeois répond qu'il s'agit d'une erreur de provision faite en 2020 qui n'était pas assez élevée et qui a ensuite été extournée en 2021, ce qui a créé la différence.

Monsieur Frédéric Collaud fait remarquer que la perte sur débiteurs est presque le double de celle de l'année passée et demande s'il y a une raison particulière ? Madame Bourgeois explique que la Commune ne s'occupe pas de l'encaissement des impôts (les impôts sont facturés et encaissés directement par le canton) donc elle n'a pas de contrôle à ce sujet mais une explication possible est que puisque les impôts augmentent, les pertes augmentent proportionnellement.

Monsieur Collaud demande donc si la commune a un moyen de récupérer cet argent ? Madame Bourgeois répond que si les débiteurs concernés reviennent à meilleure fortune, dans ce cas, le service des impôts qui effectue le suivi, nous rétribuera en conséquence, mais sans garantie.

2.2 Compte des investissements + Bilan

Le compte des investissements se solde par une balance de Fr. 117'502.75 pour les charges et les recettes.

Pour le bilan, le total se solde par une balance de Fr. 3'019'478.62.

Monsieur Loïck Roth prend la parole et signale qu'il y a une différence d'environ Fr. 400.00 entre le chiffre du total du bilan sur le Vallon-Nouvelles et sur le chiffre présenté ce soir. Madame Bourgeois explique qu'effectivement il y a une différence de Fr. 411.15 qui concerne le compte des provisions pour le paiement par carte, dont le montant était en négatif au passif mais qui a ensuite été mis à l'actif, ce qui ne change pas le bénéfice. Il ne s'agit donc que d'une différence de présentation du bilan.

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian Ballaman, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de la Commission financière. Monsieur

Ballaman informe l'assemblée que la Commission financière s'est réunie le 11 mai 2022 pour la vérification des comptes.

Etaient présents : Madame Jessica Bourgeois, Boursière communale, Madame Marie Zbinden, Vice-présidente de la Commission financière, Monsieur Philippe Blanchard, Conseiller communal, Monsieur Christian Ballaman, Président de la Commission financière et Monsieur Shady Youakim, membre de la Commission financière.

Etaient excusés : Madame Isabelle Guerry, Syndique, Madame Mirna Garzoni, Secrétaire de la Commission financière et Monsieur Etienne Boinay, membre de la Commission financière.

Monsieur Ballaman explique que depuis plusieurs années, les communes ont l'obligation de soumettre les comptes à une fiduciaire de leur choix, pour autant que celle-ci soit agréée par le service de l'Etat et acceptée par l'assemblée communale. Cette année encore, les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Fiduflex SA, ce qui a l'avantage de soulager la Commission financière dans son travail de contrôle. La Commission a ainsi pu axer sa tâche sur l'examen des comptes 2021, la comparaison avec le budget et, dans la moindre mesure, avec les comptes de l'année précédente. Il en ressort les remarques suivantes :

- Compte de fonctionnement, enseignement et formation : un montant de Fr. 51'000.00 a été versé à la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg, suite au plan de prévoyance révisé, approuvé lors de la votation populaire du 29 novembre 2020 et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La Commune a vu ce financement augmenté, au même titre que les autres communes du canton de Fribourg.

- La Commune a perçu Fr. 7'177.00 du CO de la Broye, pour la distribution de l'excédent au bilan (passage au MCH2).

- Compte de fonctionnement, transports et communications : le compte de « participation aux frais de balayage » a enregistré un revenu de Fr. 1'793.20. Le balayage des routes était autrefois confié à une entreprise externe, qui adressait une facture à la Commune, à 50% à charge de la Commune et le reste à charge de l'entreprise Gasser Ceramic SA. Depuis le partenariat complet avec la Commune de Gletterens, le balayage des routes fait partie du forfait annuel que la Commune verse à Gletterens. Ainsi la Commune continue de travailler avec Gasser Ceramic SA, en leur facturant leur part.

- Compte de fonctionnement, protection – aménagement de l'environnement : l'augmentation de Fr. 7'941.60 par rapport au budget du compte « entretien et rénovation des installations », est liée à la modification d'une conduite.

- Compte de fonctionnement, protection – aménagement de l'environnement : l'augmentation de Fr. 9'755.25 par rapport au budget du compte « participation aux communes et associations », est liée à la provision pour solde final enregistrée en 2020 qui était insuffisante. La charge réelle était supérieure à la provision extournée en 2021.

- Compte de fonctionnement, économie : Les Fr. 2'369.40 attribués au compte « entretien des sentiers forestiers et aménagements », concernent la participation de la Commune à la réfection du sentier pour la flamicale.

- Compte de fonctionnement, finances et impôts : Si les recettes des impôts sont en constante augmentation, la Commission constate que les pertes sur débiteurs sont également toujours plus élevées.

- Compte de fonctionnement : Immeubles du patrimoine financier : Le lave-vaisselle de la buvette a dû être remplacé, pour un coût de Fr. 4'900.00, ce qui explique la différence entre les charges réelles et le budget.

- Compte de fonctionnement, postes non ventilables : la Commission constate que les amortissements supplémentaires ont été passés à hauteur de Fr. 286'295.35, de sorte que le compte de fonctionnement présente un bénéfice de Fr. 2'116.91.

- Compte des investissements, administration : La Commune a perçu une subvention de Fr. 7'111.10 pour le remplacement des installations de chauffage.

- Compte des investissements, transports et communications : Les Fr. 8'500.00 de dépense du compte « Mise aux normes de deux arrêts de bus » concernent une étude. La Commune attend une décision du canton quant au financement de cette mise aux normes avant de démarrer les travaux.

En conclusion, la Commission financière recommande à cette assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021 tels qu'ils leur ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à Madame Jessica Bourgeois, boursière communale.

La Commission financière tient à féliciter tous les membres de l'exécutif communal et leur boursière pour leur disponibilité, la clarté des renseignements fournis et pour le suivi et la gestion des affaires communales.

Madame la Présidente prend la parole et met en discussion le rapport de la Commission financière. Il n'y a pas de remarque.

2.4 Approbation

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée le compte de fonctionnement 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée le compte d'investissements 2021 ainsi que le bilan. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière, le rapport de l'organe de contrôle, et d'en donner décharge au Conseil communal, à la boursière communale et à la Commission financière. Ceux-ci sont acceptés par 19 voix favorables, 1 avis contraire et 1 abstention.

Madame la Présidente remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes présentés.

3. Nomination de l'organe de contrôle

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Philippe Blanchard, Conseiller communal.

Monsieur Blanchard explique à l'assemblée que la Commune travaille depuis trois ans, avec succès, avec la fiduciaire Fiduflex SA d'Estavayer-le-lac et propose de reconduire cette collaboration pour le prochain mandat de trois ans.

L'objet est soumis au vote de l'assemblée et est accepté à l'unanimité.

4. Divers

Madame la Présidente donne la parole aux Citoyennes et Citoyens.

Monsieur Roland Moser formule une requête, il aimerait que dorénavant les assemblées se fassent à 20h, et plus à 20h15. Madame la Présidente n'y voit pas d'objection et demande à l'assemblée si tout le monde est d'accord. Il n'y a pas d'objection, les prochaines assemblées débuteront donc à 20h.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, souhaite fournir une explication plus détaillée concernant l'augmentation du prix de l'eau, comme vu dans les comptes présentés ce soir. Il explique qu'il s'agit d'abord d'une obligation de l'ABV de fournir plus d'eau à tout le monde. Il y a eu une votation pour accepter l'agrandissement de la centrale de filtration de Cudrefin, qui est passée d'un flux de 3'000 m³ par jour à 4'500 m³ d'eau par jour. Il faut compter aussi sur le prix élevé des études menées sur l'ultrafiltration. En effet, l'ABV souhaite changer de méthode pour lutter contre les micropolluants. L'ABV a également un problème avec la moule quagga, qui infiltre les tuyaux et diminue leur dimension. Sans système de nettoyage opérationnel prévu pour ce problème, il faut l'intervention d'un plongeur spécialisé. En conséquence, avec le diamètre des tuyaux diminués, le débit de l'eau est plus faible, il faut donc augmenter la vitesse des machines, ce qui engendre pratiquement un doublement de la consommation électrique. Tous ces problèmes impactent directement le prix de l'eau.

Madame Ariane Baechler souhaite revenir sur le sujet de la sécurité des routes communales, discuté lors de l'assemblée de décembre 2020 et également lors de celle de décembre 2021. Il avait été discuté que de nouvelles démarches allaient être entreprises. Madame Baechler aimerait savoir si toutes les routes de la Commune seront concernées par ces mesures ? Elle prend l'exemple de la route de la Chaumière, qui est à son sens très dangereuse à certaines heures de la journée, lors de forte circulation, notamment pour les enfants. Elle mentionne également les priorités de droite aux chemins AF qui selon elle posent problème car celles-ci sont trop souvent ignorées des conducteurs. Elle pense qu'il y a un manque de signalisation qui indique l'entrée dans un village et la limite de vitesse à respecter. Elle demande donc s'il est possible d'ajouter des panneaux ainsi que des marquages au sol ?

Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, indique que le Conseil communal avait déjà commencé à étudier le cas pour les zones qu'il considérait les plus dangereuses et a ensuite décidé qu'une étude globale sur l'ensemble du village serait entreprise prochainement.

Monsieur Philippe Blanchard, Conseiller communal, affirme également que certaines actions ont été entreprises avec la police mais qu'il en reste encore à faire, le dossier suit donc son cours.

Monsieur Simon Baechler a constaté, lorsqu'il a loué la buvette, que le matériel pour laver les sols n'était pas pratique. Serait-il possible de changer la serpillère ? Madame la Présidente a eu la même expérience et indique que c'est le sol de la buvette qui est poreux et qui pose problème. Le Conseil communal va quand même se renseigner pour déterminer si l'achat de nouveau matériel pourrait être plus adéquat.

Monsieur Nicolas Chardonnens aimerait parler des trois points restés ouverts lors de la dernière assemblée. Il s'agit de la rénovation de la cuisine du musée, l'extinction complète de l'éclairage public la nuit ainsi que de la pose d'un compacteur dans la Commune.

Concernant la remise aux normes de la cuisine du musée, Madame la Présidente indique que le Conseil n'a pas donné suite au projet, ayant compris que les habitants/es n'y étaient pas vraiment favorables lors de la dernière assemblée de décembre 2021. Le Conseil communal a tout de même revisité les lieux avec un restaurateur qui a informé le Conseil que selon lui, le projet n'était pas viable. Il n'est actuellement pas prévu de continuer ce projet.

Pour l'éclairage public, Monsieur Thierry Billeux informe qu'actuellement le réseau d'éclairage de la Commune diminue déjà de 50% dès 23h, pour toute la nuit. A certains

endroits, cette diminution atteint les 80%. Ce système fonctionne bien et le Conseil communal ne prévoit pas de le changer. Le Conseil s'informerait tout de même auprès du Groupe E, si une diminution supplémentaire de l'éclairage pourrait être envisagée. Une extinction totale n'est donc pas à l'ordre du jour.

Monsieur Chardonnens demande si le Conseil s'est renseigné auprès d'autres communes ? Monsieur Billieux répond par l'affirmative et il en ressort que du moment qu'il faille maintenir obligatoirement un éclairage dans certaines zones, les économies financières par rapport aux zones complètement éteintes sont très faibles. De plus, il en ressort également un sentiment de crainte accru chez la population, notamment des actes de vandalisme et/ou de cambriolage.

Sur le projet du compacteur, Monsieur Thierry Billieux informe l'assemblée que le projet est actuellement en étude. Des entreprises spécialisées sont déjà venues pour vérifier la faisabilité du projet. Reste à définir quel type de sol conviendrait au compacteur choisi, cela dépendra de la taille et du poids du compacteur, et par conséquent de l'emplacement, le but étant d'installer un compacteur qui permettra aux habitants/es de la Commune de jeter leurs poubelles à n'importe quel moment de la journée, sans causer de nuisance au voisinage et au possible, sans avoir besoin de prendre la voiture pour traverser le village. Il est discuté dans l'assemblée du défi que représente la pose d'un compacteur, notamment sur un raccordement électrique, un raccordement à l'eau, toute la maintenance et l'entretien ainsi que la protection de l'environnement aux alentours du compacteur.

Monsieur Chardonnens demande si la commune de Grandcour a été contactée afin d'étendre le partenariat de la déchetterie avec le compacteur de leur commune ? Monsieur Billieux répond que le Conseil communal s'oppose à l'idée que l'ensemble des habitants/es de la Commune se rendent à Grandcour pour jeter tous leurs déchets. Monsieur Chardonnens fait remarquer que les habitants/tes de la Commune se déplacent déjà jusqu'à Grandcour pour la déchetterie. Monsieur Billieux en prend note mais indique que les gens ne vont pas aussi souvent à la déchetterie qu'ils jettent leurs poubelles.

Monsieur Christian Ballaman fait remarquer que dans le PV de la dernière assemblée, il est mentionné que la commune de Grandcour souhaitait faire une année d'expérience concernant la gestion des ordures ménagères. Il propose donc au Conseil de leur demander des nouvelles pour obtenir plus d'informations. Monsieur Billieux se renseignera auprès de la commune de Grandcour.

Monsieur Nicolas Chardonnens informe le Conseil que l'annexe numéro 3 du règlement d'organisation du Conseil communal ne figure pas sur le site internet de la Commune. Madame la Présidente en prend note et informe Monsieur Chardonnens que ce document sera ajouté au plus vite sur le site internet.

Il n'y a pas d'autres remarques.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie toutes les personnes de cette assemblée pour leur présence et leur confiance et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h25 lorsque Madame la Présidente clôt cette assemblée.

Le Secrétaire :   La Présidente : 
G. Pagjaro I. Guerry